



RAPPORT COMMISSION ARBITRES 37 ANNEE 2016

1- L'effectif :

Nb arbitres en activité au cours de la saison : 19

Nombre de candidats reçus aux sessions de novembre 2015 et avril 2016 : 1, 2 reçus à une option supplémentaire et 1 reçu au tronc commun

Un candidat reçu également à l'examen d'arbitre national option Campagne (permettant de diriger les Championnats de France).

Nombre de candidats actuels : 4 dont l'un d'entre eux passe l'examen au mois de Novembre

2- La formation :

4 séances au niveau départemental comprenant :

- 1 séance formation Tronc commun
- 1 séance formation FITA
- 1 séance formation autres disciplines
- 1 séance formation « Valeurs des flèches »

Une réunion des arbitres du CD37 avec ordre du jour certains rappels des règlements et élaboration du calendrier arbitral.

Une réunion Ligue de formation continue pour les arbitres en activité

3- L'activité arbitrale :

Représentation des arbitres du 37 sur 54 concours (non compris les ch. France). Au total, cela représente 147 arbitrages individuels tout confondu.

4- Les Mandats de compétition :

Rappel : Faire valider le mandat par un arbitre avant envoi aux clubs. Ne pas oublier d'envoyer le mandat aux arbitres de la compétition.

Concernant la demande de licence au greffe, l'archer doit pouvoir présenter son attestation de licence avec photo, ou son passeport avec photo, ou son numéro de licence avec pièce d'identité officielle.

Le certificat médical n'est plus à demander au greffe , sauf cas particulier (surclassement ponctuel ou licence non ouverte à la compétition).

Le Responsable de la Commission Arbitrage

Ph. GILARDIN